



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 26 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente minutes en mairie de Boisemont sous la présidence du Maire de Boisemont, Madame Stéphanie CHORIN.

Date de convocation : 21 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 15

Etaient Présents :

Stéphanie CHORIN, Philippe MICHEL, Ahlam ARSALANE, Daniel TREUVELOT, Séverine BRUSSOT-COGNARD
Jean-Michel ALBERTOSI, Marta BEILIN, Emma CHARTIER, Antoine ISINGRINI, François LAINEE, Boubekur MERABET, Sylviane POULY, Tristan ROEDERER, Edith THAVER, Louis YOSHIDA

Secrétaire de séance : Séverine BRUSSOT-COGNARD

COMPOSITION des COMMISSIONS COMMUNALES (délibération 2026-53)

Madame le Maire propose de constituer des commissions communales.

Le Conseil Municipal,
DECIDE de constituer les commissions communales suivantes :

Commissions	Responsables	Membres
Travaux et cadre de vie Sécurité et Mobilité	Philippe MICHEL	- Boubekur MERABET - Ahlam ARSALANE - Louis YOSHIDA - Jean-Michel ALBERTOSI
Finances et partenariats	TREUVELOT Daniel	- Philippe MICHEL - Tristan ROEDERER - Antoine ISINGRINI - François LAINEE
Urbanisme et environnement Patrimoine et Jeunesse	Ahlam ARSALANE	- Antoine ISINGRINI - Emma CHARTIER - SEVERINE BRUSSOT-COGNARD - Edith THAVER
Vie sociale, Citoyenne et scolaire	Séverine BRUSSOT COGNARD	- Sylviane POULY - Emma CHARTIER - Antoine ISINGRINI - François LAINEE

Logement	Stéphanie CHORIN	- Séve - Tristan ROEDERER - Marta BEILIN - Edith THAVER
Electorale	Marta BEILIN	Membre de droit
Sécurité incendie	Philippe MICHEL	
MAPA	Stéphanie CHORIN	- Philippe MICHEL - Ahlam ARSALANE - Boubekour MERABET - Jean-Michel ALBERTOSI

DIT que le Maire de la Commune de Boisemont est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

**ADOpte A L'UNANIMITE,
POUR EXTRAIT CONFORME**

Secrétaire de Séance
Séverine BRUSSOT-COGNARD





Pour extrait conforme,
Maire de Boisemont
Stéphanie CHORIN